

<https://www.premar-manche.gouv.fr/avis-aux-navigateurs/parc-eolien-courseulles-sur-mer.html>

09 - Avinav Baie de Seine

PARC EOLIEN DE COURSEULLES-SUR-MER

Les navigateurs sont informés que conformément au décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, une grande

commission nautique se réunira le 08 avril 2015 pour donner son avis sur le projet d'implantation du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer.

Ce parc constitué de 75 éoliennes, reliées entre elles par des câbles électriques sous-marins jusqu'à un poste électrique en mer, sera installé à partir de 2018 au sein d'une zone située de 10 à 18 km des côtes du calvados.

Un site internet est consultable à l'adresse : <http://www.parc-eolien-enmer-du-calvados.fr> et des compléments d'informations sont également disponibles sur le site de la commission nationale du débat public <http://www.debatpublic.fr/projet-parc-eolien-mer-au-large-courseullesmer>.

Cette commission est en charge de l'étude de la sécurité de la navigation maritime autour et dans le parc éolien. Les personnes désirant présenter leurs observations sont priées de se faire connaître à M. le directeur départemental des territoires et de la mer du calvados. Direction départementale des territoires et de la mer - service maritime et littoral - 12 avenue de Tsukuba 14209 Hérouville

Saint Clair. mail : ddtm-sml@calvados.gouv.fr

Annuler ce message le 09 avril 2015.